

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 05/11/2024 - 162987 - 2024 B 29840 - 451 403 869 - PM DEVELOPPEMENT

BILAN ACTIF

	Brut	Amort./Provis.	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations financières				
Participations	23 101,00		23 101,00	23 101,00
Autres immobilisations financières	225,00		225,00	225,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	23 326,00		23 326,00	23 326,00
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
Clients et comptes rattachés	10 000,00		10 000,00	33 000,00
Créances diverses	144 469,52		144 469,52	139 747,71
Disponibilités	107,38		107,38	3 877,96
TOTAL ACTIF CIRCULANT	154 576,90		154 576,90	176 625,67
TOTAL ACTIF	177 902,90	0,00	177 902,90	199 951,67



Certifiés conformes

BILAN PASSIF

	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	1 000,00	1 000,00
Réserve légale	100,00	100,00
Autres réserves	71 796,63	76 852,83
Résultat de l'exercice	-6 417,77	-5 056,20
TOTAL CAPITAUX PROPRES	66 478,86	72 896,63
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	47,61	
Emprunts et dettes financières divers	91 394,23	110 368,04
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 815,20	10 232,00
Dettes fiscales et sociales	4 167,00	6 455,00
TOTAL DETTES (1)	111 424,04	127 055,04
TOTAL PASSIF	177 902,90	199 951,67

(1) Dont dettes à plus d'un an

91 394,23

(1) Dont dettes à moins d'un an

20 029,81

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

47,61

127 055,04

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/01/2018 au 31/12/2018 (12 mois)	Du 01/01/2017 au 31/12/2017 (12 mois)	Variation	
			Montant	%
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes	6 504,81	4 938,20	1 566,61	31,72
Impôts, taxes et versements assimilés		177,00	-177,00	-100,00
Total des charges d'exploitation	6 504,81	5 115,20	1 389,61	27,17
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-6 504,81	-5 115,20	-1 389,61	-27,17
Produits financiers				
Autres intérêts et produits assimilés	87,04	263,00	-175,96	-66,90
Total des produits financiers	87,04	263,00	-175,96	-66,90
RÉSULTAT FINANCIER	87,04	263,00	-175,96	-66,90
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-6 417,77	-4 852,20	-1 565,57	-32,27
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels s/ opérations en capital		16 796,00	-16 796,00	-100,00
Total des produits exceptionnels		16 796,00	-16 796,00	-100,00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles s/ opérations en capital		17 000,00	-17 000,00	-100,00
Total des charges exceptionnelles		17 000,00	-17 000,00	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		-204,00	204,00	100,00
TOTAL DES PRODUITS	87,04	17 059,00	-16 971,96	-99,49
TOTAL DES CHARGES	6 504,81	22 115,20	-15 610,39	-70,59
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-6 417,77	-5 056,20	-1 361,57	-26,93

PM DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 Euros
Siège social : 14-16 Rue Emile Landrin
75020 PARIS
451 403 869 RCS Paris

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 25 JANVIER 2020

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt, et le vingt-cinq janvier, à huit heures, au siège social, sur convocation du Président.

Monsieur Philippe MENGUY demeurant La preneuse road – 90601 Black River - Ile Maurice

Associé unique, et Président,

Le commissaire aux comptes a été régulièrement convoqué.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Philippe MENGUY, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

L'associée unique, a pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice écoulé.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

1. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice,
2. Rapport du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus à l'organe de direction ;
4. Affectation du résultat ;
5. Approbation des conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce ;
6. Questions diverses.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018 et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte d'un montant de 6.417,77 Euros.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code Général des Impôts.

L'associé unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.



En conséquence, l'associé unique donne à Monsieur Philippe MENGUY, Président de la société quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 6.417,77 Euros de la manière suivante :

- En totalité, au poste « Autres réserves »

6.417,77 Euros

Du fait de cette affectation ce compte présente un solde créditeur de 65.378,86 Euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'associé unique prend acte qu'il n'y a pas eu lieu à distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

TROISIÈME DECISION

L'associé unique, conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, décide de mentionner ci-après les conventions intervenues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associé unique, savoir :

Conventions anciennes, poursuivies

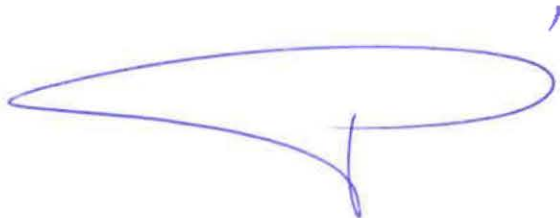
- Date : conclue le 11 juillet 2017
Objet : notre société se porte caution solidaire de la SAS 5 HORIZONS, dont notre président est le dirigeant, au profit de la société OTIUM ET NEGOTIUM.
OTIUM et NEGOTIUM apporte en compte courant, ouvert dans les livres de 5 HORIZONS, une somme de 150 000 €.

Conventions nouvelles

- Néant.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre de décisions.

L'associé unique
Philippe MENGUY



PM DEVELOPPEMENT

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1 000 €
14 rue Emile Landrin
75 020 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Cabinet GUILLET BOUJU ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Rennes
7, rue Roland Garros
44700 ORVAULT

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PM DEVELOPPEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique, sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;





- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Orvault, le 10 juin 2019

Cabinet GUILLET BOUJU ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale
de Rennes

Dominique GUILLET

Commissaire aux Comptes Associé

BILAN ACTIF

	Brut	Amort./Provis.	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations financières				
Participations	23 101,00		23 101,00	23 101,00
Autres immobilisations financières	225,00		225,00	225,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	23 326,00		23 326,00	23 326,00
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
Clients et comptes rattachés	10 000,00		10 000,00	33 000,00
Créances diverses	144 469,52		144 469,52	139 747,71
Disponibilités	107,38		107,38	3 877,96
TOTAL ACTIF CIRCULANT	154 576,90		154 576,90	176 625,67
TOTAL ACTIF	177 902,90	0,00	177 902,90	199 951,67

BILAN PASSIF

	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	1 000,00	1 000,00
Réserve légale	100,00	100,00
Autres réserves	71 796,63	76 852,83
Résultat de l'exercice	-6 417,77	-5 056,20
TOTAL CAPITAUX PROPRES	66 478,86	72 896,63
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	47,61	
Emprunts et dettes financières divers	91 394,23	110 368,04
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 815,20	10 232,00
Dettes fiscales et sociales	4 167,00	6 455,00
TOTAL DETTES (1)	111 424,04	127 055,04
TOTAL PASSIF	177 902,90	199 951,67
(1) Dont dettes à plus d'un an	91 394,23	
(1) Dont dettes à moins d'un an	20 029,81	127 055,04
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	47,61	

Cabinet
Guillet Bouju Associés

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/01/2018 au 31/12/2018 (12 mois)	Du 01/01/2017 au 31/12/2017 (12 mois)	Variation	
			Montant	%
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes	6 504,81	4 938,20	1 566,61	31,72
Impôts, taxes et versements assimilés		177,00	-177,00	-100,00
Total des charges d'exploitation	6 504,81	5 115,20	1 389,61	27,17
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-6 504,81	-5 115,20	-1 389,61	-27,17
Produits financiers				
Autres intérêts et produits assimilés	87,04	263,00	-175,96	-66,90
Total des produits financiers	87,04	263,00	-175,96	-66,90
RÉSULTAT FINANCIER	87,04	263,00	-175,96	-66,90
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-6 417,77	-4 852,20	-1 565,57	-32,27
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels s/ opérations en capital		16 796,00	-16 796,00	-100,00
Total des produits exceptionnels		16 796,00	-16 796,00	-100,00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles s/ opérations en capital		17 000,00	-17 000,00	-100,00
Total des charges exceptionnelles		17 000,00	-17 000,00	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		-204,00	204,00	100,00
TOTAL DES PRODUITS	87,04	17 059,00	-16 971,96	-99,49
TOTAL DES CHARGES	6 504,81	22 115,20	-15 610,39	-70,59
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-6 417,77	-5 056,20	-1 361,57	-26,93

ANNEXE

Cabinet
Guillet Bouju Associés

■ INTRODUCTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2018, dont le total est de 177.902,90 Euros et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des charges est de 6.504,81 Euros et dégageant un déficit de 6.417,77 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels.

■ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en respectant les principes généraux suivants :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- Régularité, sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les modes et méthodes d'évaluations spécifiques à divers postes des comptes annuels sont décrits ci-après.

Valeurs immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et selon les options figurant sous le tableau « Etat de l'actif immobilisé ». Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement économique a été calculé selon les modalités spécifiées pour chacune des catégories sous le tableau « Etat des amortissements ».

En cas d'utilisation de mode ou durée différent sur le plan fiscal, le complément de dotations est porté en amortissement dérogatoire.

Les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Convention d'intégration fiscale

A compter du 1-01-2014, la société PM DEVELOPPEMENT est fiscalement intégrée avec la sté Finaltutud en application des articles 223A et suivants du code général des impôts.

ANNEXE

*Cabinet
Guillet Bouin Associés*

■ ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Virement poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Participations et créances rattachées	23 101,00				23 101,00
Prêts et autres immobilisations financières	225,00				225,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	23 326,00				23 326,00
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	23 326,00				23 326,00

ANNEXE

Guille Cabinet
Associés

ÉTAT DES ÉCHEANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
ÉTAT DES CRÉANCES				
Actif immobilisé				
Autres immobilisations financières	225,00		225,00	
Actif circulant				
Autres créances clients	10 000,00	10 000,00		
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	2 091,73	2 091,73		
Groupe et associés	142 377,79	142 377,79		
TOTAL DES CRÉANCES	154 694,52	154 469,52	225,00	
	Montant brut	A 1 an au plus	A + 1 an, 5 ans au +	A plus de 5 ans
ÉTAT DES DETTES				
Empr. & dettes / étab. de crédit à 1 an max	47,61	47,61		
Fournisseurs et comptes rattachés	15 815,20	15 815,20		
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	4 167,00	4 167,00		
Groupe et associés	91 394,23		91 394,23	
TOTAL DES DETTES	111 424,04	20 029,81	91 394,23	

ÉLÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

	Montant pour les entreprises liées	Montant pour les entreprises liées par participation
Postes du bilan actif		
Participations	23 101,00	
Créances clients et comptes rattachés	10 000,00	
Autres créances	142 377,79	

ANNEXE

*Cabinet
Guillet Bouju Associés*

■ PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	1 038,20
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	1 038,20

■ CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 229,20
TOTAL DES CHARGES À PAYER	6 229,20

■ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Valeur nominale	Nombre de titres		
		A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice
Parts sociales	10,00	100		

ANNEXE

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et av. consentis par la Sté et non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	CAHT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par Sté exercice	Observations
			BRUTE	NETTE						
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous										
Filiales (plus de 50 % du capital détenu par la société)										
EURL FINALTITUD	1 000,00	-128 738,38	100,00	1,00	1,00		5 434,29	-6 527,70		
SAS 5 HORIZONS	120 000,00	-337 398,60	77,00	23 100,00	23 100,00		512 417,90	-360 690,44		

Cabinet
Guillet Bouin Associés